

Le tableau indique à quel degré la bauxite est répandue à travers le monde et comment il est presque impossible à une compagnie d'accaparer le monopole des sources d'approvisionnement de bauxite.

De plus, des recherches se poursuivent constamment en vue de découvrir de nouvelles méthodes pour extraire l'aluminium d'autres gisements, et bien qu'elles n'aient pas encore donné de grands résultats, il se peut que l'on découvre avec le temps des méthodes qui rendront possible l'extraction économique de l'aluminium de ces gisements.

Il semble naturel qu'une compagnie ou un particulier qui projetterait de s'engager dans la production de l'aluminium s'assurerait de deux choses: (1) l'énergie électrique; (2) les stocks de bauxite.

L'*Aluminium Company of Canada* possédait de vastes gisements de bauxite dans la Guyane anglaise et, en outre, louait certains autres terrains du gouvernement de ce pays. Avant l'expansion résultant de la guerre, la Compagnie estimait qu'elle contrôlait suffisamment de bauxite pour répondre à ses besoins pour une période de soixante ans. Comme résultat de sa production de guerre, elle contrôle maintenant des gisements de bauxite qui répondront à ses besoins pour une période de six ans seulement. Ceci démontre bien l'usage nécessaire mais prodigieux des ressources naturelles pour les besoins de la guerre. Etant donné cet épuisement de ses stocks de bauxite, la Compagnie devra trouver et exploiter d'autres sources pour répondre à ses besoins de ce minerai. La bauxite est de beaucoup la plus importante des matières communes employées dans la fabrication de l'aluminium.

La Compagnie obtient la cryolite au Groënland, le fluorspar à Terre-Neuve, et le coke métallurgique et pétrolifère ainsi que le bitume aux Etats-Unis. Ces matières communes ne sont pas suffisamment importantes pour encourager un monopole des sources d'approvisionnement.

Les fabricants d'aluminium au Canada n'ont pas de monopole ni même de contrôle des sources d'approvisionnement des matières communes qui entrent dans la production de l'aluminium.

Appelée à se prononcer sur l'allégation que les fabricants d'aluminium monopolisaient l'approvisionnement de bauxite, la Cour de district des Etats-Unis en est venue à la conclusion suivante, que l'on relève à la page 26:

Diverses compagnies d'aluminium du monde et quelques-unes des compagnies chimiques des Etats-Unis et d'ailleurs possèdent ou exploitent de vastes gisements de bauxite. Il existe aussi plusieurs compagnies de bauxite qui possèdent des gisements de bauxite dans l'Arkansas et en extraient de la bauxite qu'elles vendent au premier venu.

On a trouvé de la bauxite en quantités presque inépuisables en dehors des Etats-Unis. De vastes gisements ont été découverts notamment en Guyane anglaise, en Guyane hollandaise, en France, en Yougoslavie, en Grèce, en Hongrie, en Hollande, aux Indes Occidentales, et à la Côte de l'Or en Afrique.

Page 245:

Les témoignages n'établissent en aucune façon le bien-fondé d'une accusation de violation de la Loi Sherman portée contre l'*Aluminium Company of America* concernant la production ou la vente de bauxite dans le commerce entre Etats ou à l'étranger.

#### (b) *Energie hydroélectrique*

Aux fins d'obtenir les témoignages nécessaires pour juger cette allégation particulière, votre sous-comité a convoqué M. Brown, conseiller financier auprès du ministère des Munitions et approvisionnements, M. G. C. Bateman, régisseur des métaux, M. H. J. Symington, régisseur de l'énergie, et les dirigeants de la Compagnie.